

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze, le 30 avril à 19h00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 24 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY, Maire.

PRESENTS : 12

ABSENT AVEC POUVOIR : 3

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : /

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1. A approuvé le compte administratif 2013 du budget communal
2. A approuvé le compte de gestion 2013 du budget communal
3. A procédé à l'affectation de résultats d'un montant de 60 000 € en investissement
4. A approuvé le budget primitif 2014 du budget communal
5. A mis en place les plages d'horaires pour les élections européennes
6. A été informé de la date de la fête des mères
7. A été informé de la mise en place de la brocante des commerçants
8. A eu connaissance du suivi du dossier pour la dénomination et numérotation des rues
9. A été informé du dossier des aires des jeux d'enfants en cours
10. A pris connaissance des travaux de voirie rurale
11. A pris connaissance du dossier des « réformes scolaires »
12. A été informé de la mise en place du fleurissement communal.

**Le Maire,
Monique REY**